



LIGUE de BRETAGNE des SOCIÉTÉS d'AVIRON

Le Président **LBSA** : Henri CHEVRIER
18 rue des primevères 35400 SAINT MALO
Courriel : L05@club.avironfrance.fr. Téléphone : (02) 99 19 63 25.



Rennes, le 27 janvier 2010

à M^{lle}, M.

Cher(e) Ami(e),

Suite à tes performances réalisées à la tête de rivière sélective du 24 janvier à Rennes et au test ergomètre du 6 décembre dernier, j'ai le plaisir de t'informer que tu es retenu(e) pour **participer au stage de perfectionnement** des athlètes du collectif Bretagne.

- Le stage se déroulera à la

Base Nautique de Tournemine,
Club des Avirons d'Armor
La ville Tanet

22270 PLEDELIAC, 02 96 34 18 38

du **mardi 23 février à 9h30** au **jeudi 25 février 2010 à 17h**

Voir la carte d'accès :

<http://maps.google.fr/maps/ms?hl=fr&ie=UTF8&mmsa=0&msid=103889070534157257818.00045f91317da333ab010&ll=48.507507,-2.826233&spn=0.818854,1.922607&z=9&source=embed>

En cas de non participation à ce programme, merci de nous en informer au plus vite, afin de faire appel aux rameurs ou rameuses placé(e)s sur la liste d'attente.

En cas de participation, informe ton entraîneur qui nous confirmera ta présence.

L'autorisation parentale est à rapporter obligatoirement pour le stage.

Dans l'attente de te rencontrer, reçois, Cher (e) Ami(e), mes meilleures salutations sportives.

Ivi CEILLIER

Conseiller Technique Régional Aviron

Courrier : **Ivi CEILLIER** 36 rue de la Fougerolle 35760 MONTGERMONT
Tél. : **mobile 06.48.28.80.32.**
Mail : ivi.ceillier@free.fr

Ligue de Bretagne des Sociétés d'Aviron

Commission sportive



LIGUE de BRETAGNE des SOCIÉTÉS d'AVIRON

Le Président LBSA : Henri CHEVRIER
18 rue des primevères 35400 SAINT MALO
Courriel : L05@club.avironfrance.fr. Téléphone : (02) 99 19 63 25.



Convocation au stage régional d'aviron

PARTIE À CONSERVER PAR LES PARENTS OU LE TUTEUR LEGAL

(Pour les mineurs)

Le stage régional pour les athlètes sélectionnés aura lieu à la :

Base Nautique de Tournemine,
Club des Avirons d'Armor
La ville Tanet

22270 PLEDELIAC, 02 96 34 18 38

du mardi 23 février à 9h30 au jeudi 25 février 2010 à 17h

Voir la carte d'accès :

<http://maps.google.fr/maps/ms?hl=fr&ie=UTF8&msa=0&msid=103889070534157257818.00045f91317da333ab010&ll=48.507507,-2.826233&spn=0.818854,1.922607&z=9&source=embed>

Hébergement :

FERME AUBERGE DE BELOUZE

22270 PLEDELIAC

Tél. : 02 96 34 14 55

ATTENTION : le couchage n'est pas fourni (oreiller, draps, couvertures, duvet, sacs de couchage...) ainsi que le linge de toilette

A prévoir : Les stagiaires devront se munir, d'un nécessaire de toilette, de vêtements de rechange, de vêtements de pluie, d'une montre et de petits matériels de réglage (clé à molette, clé de 10, tournevis). Pensez à marquer ces effets personnels.

Prévoir le sac de couchage.

Frais de participation : Une participation de 30 € par rameur sélectionné est demandée pour les frais de stage. Cette somme qui est à la charge du club ou des parents du rameur est à régler au plus tard à l'ouverture du stage par chèque (ou espèce) à l'ordre de la Ligue de Bretagne d'Aviron (le coût sera majoré de 4 € en cas de règlement tardif).

Coordonnées de la structure responsable : Ligue de Bretagne des Sociétés d'Aviron
Cadre référent : Ivi CEILLIER tél.06.48.28.80.32.

Ligue de Bretagne des Sociétés d'Aviron

Commission sportive

Autorisation parentale De participation au stage régional d'aviron

PARTIE À RAPPORTER OBLIGATOIREMENT POUR LE STAGE

Accompagnée du règlement de 30 € (par le club ou les parents)

Je soussigné(e), M. ou Mme

Demeurant :

N° de téléphone : N° de téléphone : N° de téléphone :

① Déclare expressément autoriser le (la) mineur(e) :

NOM et Prénom : N° de licence :

Né(e) le N° de téléphone (portable):

Demeurant

À participer au stage organisé par la Ligue de Bretagne d'Aviron à la

Base Nautique de Tournemine,

Club des Avirons d'Armor

La ville Tanet

22270 PLEDELIAC, 02 96 34 18 38

du mardi 23 février à 9h30 au jeudi 25 février 2010 à 17h

Voir la carte d'accès :

<http://maps.google.fr/maps/ms?hl=fr&ie=UTF8&msa=0&msid=103889070534157257818.00045f91317da333ab010&ll=48.507507,-2.826233&spn=0.818854,1.922607&z=9&source=embed>

② Déclare décharger intégralement la Direction de la Ligue de toute responsabilité vis à vis des tiers ou relativement au mineur lui-même pendant les déplacements aller et retour au stage effectués sous ma seule responsabilité.

- Transfert de garde de début de stage : mardi 23 février 2010 à 9 h 30
- Transfert de garde de fin de stage : jeudi 25 février 2010 à 17 h 00
- Ou à partir de la prise en charge et de la dépose à la gare SNCF.

③ Déclare autoriser le responsable du stage à faire pratiquer sur le mineur les interventions médicales éventuelles d'urgence, sous anesthésie, selon les prescriptions du médecin.

À Date Le tuteur légal (signature),